

PV DE SEANCE CONSEIL MUNICIPAL

DU 09 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 09 novembre à 20h00, le Conseil Municipal de Fontaine-le-Port dûment convoqué s'est réuni à la Salle des fêtes sous la présidence de Madame Béatrice MOTHRE, Maire.

L'affichage de la convocation a été fait le 04 novembre 2022.

Présents : Mme MOTHRE, M. LALaurIE, Mme DUTERTRE (arrivée à 20h09), M. FANDARD, Mme BARONI, M. MARC, M. FAIRISE, Mme GUÉRET – M CEDILLE - Mme HEUZE

Excusés : Mme DAGORNE a donné pouvoir à Mme MOTHRE,

Mme SAUTREAU a donné pouvoir à M. LALaurIE,

Absents excusés : M. BELZIC, M. SALVAN, M. DORÉ

Mme le Maire ouvre la séance à 20h00.

Elle redit les excuses de Mr DORÉ absent pour raison familiale et tient à lui présenter ainsi qu'à Karen et la famille de vives et sincères condoléances pour le décès de Danielle DUBY, famille de Fontaine le Port et souhaite lui rendre hommage au nom de la municipalité.

Danielle fut une personne discrète, toujours souriante, une personne engagée dans la vie de son village, bénévole durant plusieurs années à la bibliothèque municipale. Engagée dans l'associatif Portifontain, avec toujours la volonté d'aider, de faire pour les autres. Je la connais depuis près de 25 ans ; elle a été adhérente au Club de l'Eté de la Saint Martin, secrétaire sous les Présidences de Mrs THÉRET – GUÉRIN – FLEURY et toujours adhérente jusqu'à ces derniers mois sous la Présidence de Mme BARONI.

Sa santé était fragile, elle ne sortait plus guère depuis ces deux dernières années, nous échangeons beaucoup par téléphone, par mail et par SMS jusqu'au mois dernier. Elle aimait avoir les nouvelles de la vie Portifontaine. Danielle était toujours dans la gentillesse, le respect de l'autre et avait toujours cette attitude qui tend à disparaître " celle de la bienveillance "

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. LALaurIE est désigné comme secrétaire de séance.

II – APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Le procès-verbal du 20 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

IV – TAUX DE REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

La loi de finances 2022 a prévu que tout ou partie de la taxe d'aménagement perçue par les communes devait être obligatoirement reversée au profit de son intercommunalité.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L331-2 du code de l'urbanisme,

Vu l'article 109 de la loi finances 2022,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux n°2022-82 du 3 octobre 2022 sur le taux de reversement de la taxe d'aménagement,

Considérant que la taxe d'aménagement est perçue par les communes membres de la communauté de communes dotée d'un PLU ou d'un POS

Considérant que le reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement à l'EPCI est obligatoire dès lors que la taxe d'aménagement est perçue par les communes membres,

Considérant que les communes ayant institué un taux de taxe d'aménagement et la communauté de communes doivent donc, par délibération concordantes définir le taux de reversement de la taxe d'aménagement communale à l'EPCI avant le 31 décembre 2022.

Cette disposition est d'application à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **ADOPTER** le principe de reversement de 0 % de la part communale de taxe d'aménagement à la communauté de commune,
-
- **AUTORISER** le Maire ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

V – PLU : MODIFICATION SIMPLIFIEE

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que la modification simplifiée du PLU a pour objet de corriger l'erreur matérielle du règlement graphique qui identifie une parcelle en zone naturelle au lieu de zone urbaine ;

Elle indique que les modalités de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du PLU, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations, doivent être précisées par le Conseil municipal et portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L153-36 et suivants et R153-20 et suivants ;

Vu le PLU approuvé par délibération du Conseil municipal en date du **20/04/2022** ;

Vu l'arrêté municipal en date du **14/09/2022** engageant la modification simplifiée du PLU ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- que le projet de modification simplifiée du PLU qui a pour objet de corriger l'erreur matérielle du règlement graphique sera tenu à la disposition du public du **14 novembre 2022** au **14 décembre 2022** à la mairie de Fontaine-le-Port aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie ;
- que le public pourra présenter ses observations et propositions sur un registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois conformément à l'article R153-21 du Code de l'urbanisme. Mention de cet affichage sera insérée en caractère apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération deviendra exécutoire :

après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus, la date à prendre en compte pour l'affichage en mairie étant celle du premier jour où il est effectué.

Levée de séance à 20h31.

Reprise de séance à 20h36.

VI – RECENSEMENT

a) Désignation d'un Coordonnateur et d'un Coordonnateur Adjoint :

Le recensement de la population se déroulera du 19/01/2023 au 18/02/2023.

Le montant forfaitaire qui sera versé à la commune s'élève à 1 942 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE

De désigner un Coordonnateur d'enquête (agent de la commune) chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement et un Coordonnateur Adjoint.

Le Coordonnateur d'enquête percevra un montant forfaitaire de 647,33 €

b) Recrutement d'agents recenseurs :

Dans le cadre du recensement, il est nécessaire de créer des postes d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations de recensement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de recruter 2 agents recenseurs pour la période de janvier et février 2023

Les agents recenseurs percevront un montant forfaitaire de 647,33 €

VII – DECISIONS MODIFICATIVES :

Afin d'effectuer les dernières opérations d'investissement 2022, il convient de prendre des décisions modificatives.

Fonctionnement Dépenses :

Chapitre 011	Charges à caractère générale	- 70 000 €
Compte 61521	Terrains	- 40 000 €
Compte 615231	Voies et réseaux	- 30 000 €

Investissement Recettes :

Chapitre 21	Immobilisations corporelles	+ 45 000 €
Compte 2182	Matériel de transport	+ 10 000 €
Compte 2135	Installations générales, agencements	+ 30 000 €
Compte 2158	Autres installations, matériel et outillage	+ 5 000 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	+ 25 000 €
Compte 2313	Constructions	+ 25 000 €

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré à la majorité, 11 Pour et 1 Abstention M. Cedille

APPROUVE les décisions modificatives

VIII – INFORMATIONS DIVERSES DE MME LE MAIRE :

Amende de Police 2022 : Un projet d'aménagement de sécurité routière est adressé chaque année au à l'Agence Routière Départementale.

En séance du 29 septembre dernier, le Conseil Départemental a alloué une subvention de 14 000 € pour la stabilisation d'accotement pour cheminement piétons Quai F Soupeaux RD39, vers sortie Impasse des Cascades en direction de l'arrêt de bus de la gare.

SDESM :

- La subvention allouée pour remplacement des 23 lanternes en LEDS à été reçue pour 9 851 €

Achat de vitrines affichage : 5 vitrines fixes seront installées sur les poteaux existants,

Le Grand Barbeau : Très beau concours de pêche en Seine sur nos bords de Seine le 15 octobre dernier.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir le Père ANTONINI lors de la messe d'octobre, venu bénir les travaux et entretien réalisés en aout dernier. Nous remercions les bénévoles de la Paroisse qui ont offert le verre de l'amitié en fin d'office aux paroissiens présents.

Merci encore aux élus mobilisés et aux bénévoles qui nous ont accompagnés.

SMICTOM : nouveau tri pour le bac jaune - les informations ont été mises sur le site, chaque administré a reçu en boite à lettre ces nouvelles consignes de tri à partir du 1^{er} janvier 2023.

Restauration Scolaire : nous sommes dans la 3^{ème} et dernière année du groupement de commande passé en mutualisation avec la CC Brie des Rivières et Châteaux, nous rencontrons actuellement des enseignes de restauration scolaire pour une mise en concurrence.

Théâtre :

- **Briardises :** 55 réservations - des communes n'ont pas fait le plein dont Fontaine le Port.
- **3 Rires :** belle pièce d'amateurs proposée et jouée par un parent d'élève résidant à Fontaine dans le cadre des animations du Foyer Rural du Châtelet en Brie. Bravo à eux.

AQUI'BRIE : essai d'enherbement sur 150 M2 d'allées du cimetière assez concluant, tout a poussé de façon régulière. Nous souhaitons poursuivre cette initiative en 2023 qui est un programme subventionné par l'Etat, voir à combien se monteront les devis et subvention, sinon nous ferons sur 2 ans.

Aire de jeux : l'installation s'est faite mi septembre, satisfaction des enfants et parents d'élèves.

Collecte de jouets CCBRC : elle aura lieu sur l'ensemble des 31 communes du territoire Interco, du 5 au 11 décembre. Il est demandé à l'action sociale de remonter les dates et horaires pour Fontaine le Port rapidement afin de pouvoir faire les affichages et publicité.

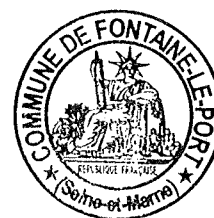
La collecte sera au profit des Resto du Cœur et remontée à la salle des fêtes de Yèbles le 13 décembre pour une réception des Resto du Cœur le 14 décembre.

Levée de séance : 21 h 10

Le Secrétaire de séance,



Le Maire,



Tour de table :

Nicole BARONI :

Le 7 octobre, la Mairie a organisé conjointement avec l'Association de l'Eté de la Saint Martin un concert Gospel avec le Cœur Gospel de Melun. Ce fut un très beau moment, dommage qu'il y ait eu peu de participants, peut être était ce du à l'horaire de 17 h 30 ?

Alain MARC : pas d'info cette fois

Corinne GUERET - ACTION SOCIALE :

Semaine Bleue - Intergénérationnel : les après midi des mercredi 5 et samedi 8 octobre avec,

- ateliers bracelets - beaucoup d'enfants présents – peu de nos personnes 3^{ème} âge.
- massage des mains –
- circuit de trains anciens (+ de 200) collection de Jean Fandard
- le samedi après midi les " gestes qui sauvent " sur personnes et sur mannequin ont été mis en scène par les pompiers que sont, Yann Fairise – Nicolas et Amélie Baurin sans oublier Adeline Fairise qui a proposé des jeux ludiques et pédagogiques à disposition des enfants.

Sylvaine DUTERTRE :

Octobre rose : s'est tenu le samedi matin 8 octobre parc Millet.

Un petit déjeuner était offert par la Mairie.

Il y a eu des ventes de goodies – de sachets de lavande – de bracelets.

Participation Associative du Tir à l'Arc - du Postural Ball – et de IAD partenaire national qui a tenu un atelier couture pour réaliser le " coussin du cœur " avec une forme particulière afin d'apporter davantage de confort et de bien être aux femmes traitées pour le cancer du sein. Cet atelier a bien fonctionné, beaucoup de visites et de participants.

La collecte est de 190 € (70 € en dons et 120 € ventes de produits dérivés)

Le prochain marché des producteurs se tiendra le samedi 3 juin 2023.

Sécurité routière : 2 contrôles routiers ont eu lieu Rue du Parc – il en ressort 1 défaut de contrôle technique – pas de vitesse excessive.

Des petits papiers pliés ou déchirés sont insérés dans le cerclage des poteaux EDF / Eclairage public ...

Beaucoup ont été ainsi mis Rue du Parc, ce sont des moyens de repérage de cambriolage, soyons vigilants – ne pas hésiter à les retirer dès que nous les voyons.

Jessica DAGORNE (absente) informations communiquées par Mme le Maire :

- **Collège BELTRAME**, remise des diplômes BREVET : 93,2 % de réussite au brevet -
- **Traditionnelle rencontre avec les parents d'élèves** avant chaque conseil d'école : lundi 7 novembre, peu de questions pour la mairie – les réponses ont été apportées
- **Conseil d'Ecole** le 8 novembre : 102 élèves sur cette rentrée - 96 enfants prévus à ce jour pour la rentrée septembre 2023 – nous attendrons cependant les inscriptions de nouveaux habitants d'ici 2023.

- **L'exercice Incendie** s'est bien déroulé. L'inspection d'académie donnera la date pour l'exercice PPMS ainsi que le scénario.

Yann FAIRISE :

Branchement Plomb : le programme des enquêtes de branchements plomb établi conjointement CCBRC et Mairie se poursuit sur les rues de : Féricy – Chemin de la Mare à la Coq – Quai René Richard – Madeleine Michélis – Route de Massoury - Bellevue -

Infiltration 2 Rue V Hugo : Reverra avec Veolia pour une reprise du regard qui est insuffisante.

N CEDILLE : Rien à signaler

M HEUZE : Rien à signaler

Jean FANDARD : déçu par le peu de participation des Portifontain(e)s lors des animations proposées.

Frédéric LALAUrie : /

Mme le Maire remercie Frédéric LALAUrie pour le suivi régulier du budget avec Mme Pauchet.
